

Plan Local d'Urbanisme
de MASSY

Document graphique

Pièce 5.2.a Victor Basch

Echelle : 1/600

PLU approuvé le 15 septembre 2016

Dernière procédure approuvée

Modification simplifiée n°4

Modification simplifiée n°4 approuvée par
délibération du Conseil Municipal du 19 mai 2022

- Légende cartographique**
- Limite zonage
 - Limite d'implantation obligatoire
 - Servitude pour la création des voies au titre du L.123-2-c du Code de l'urbanisme (emprise à préciser)
 - Zone d'implantation des voies futures créées au titre du L.123-2-c du Code de l'urbanisme
 - Périmètres des risques d'inondation (cote du premier planchers surélevée de 1m)

